Direction territoriale Île-de-France nord-ouest

Les relations « Ville-Forêt »

Enjeux autour de la gestion des forêts périurbaines

Académie d'Agriculture de France

Office National des Forêts

4 juin 2014

Généralités

Qu'est-ce qu'une forêt périurbaine ?

☞ Une définition géographique : proximité avec la ville (distance ou temps de trajet).

☞ Une définition démographique : territoire densément peuplé à l'année ou de manière saisonnière, générant une forte fréquentation

☞ Une définition sociologique : une fréquentation par un public de « culture » citadine, avec un mode de vie urbain

Généralités

Deux types de forêts périurbaines en Ile-de-France :

☞ des forêts de proximité, fréquentées en permanence, pour des visites généralement de courte durée,

☞ des forêts touristiques, objet de sorties plus longues, en fin de semaine

50 forêts domaniales, couvrant 72 500 ha, soit 6 % de la surface de la région.

Un angle mort du territoire ?

Une forêt aux confins du territoire aménagé, qui apparaît comme une limite.

Des implantations qui lui tournent le dos et la privent d'accès.

Un angle mort du territoire ?

Quelque soit la vocation de la forêt, elle est compromise par une urbanisation oeuvrant comme une coquille étanche :

- ☞ pas de circulation d'engins ni de camions pour l'exploitation,
- ☞ pas d'accès pour les visiteurs et promeneurs,
- ☞ pas de corridors écologiques pour permettre la circulation des espèces animales et végétales

Un angle mort du territoire ?

Quelques exemples d'urbanisation respectant le réseau viaire de la forêt et reprenant les tracés anciens. Il s'agit généralement d'une urbanisation qui a grignoté la forêt.

Un territoire servant ?

Un espace inhabité, où sont refoulés des usages, des activités, des nuisances non désirées

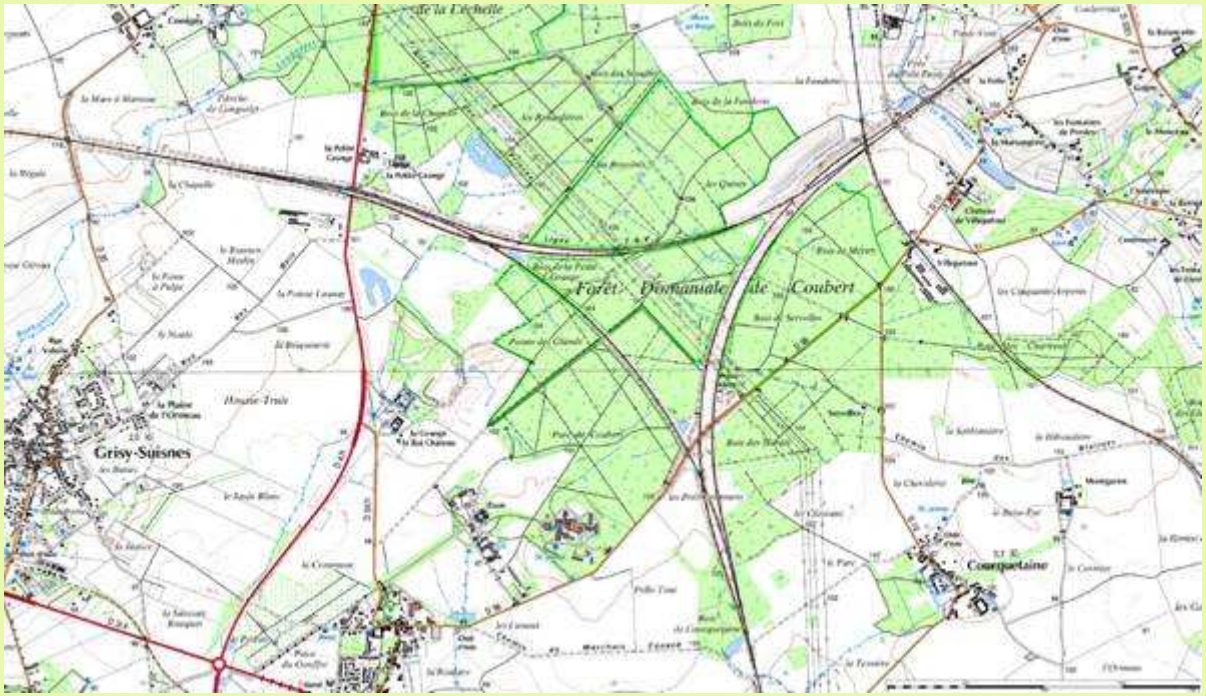

Une réserve foncière toutefois nettement plus protégée que les espaces agricoles

Des outils réglementaires

Au-delà des dispositions propres aux forêts, les forêts périurbaines d'Ile-de-France bénéficient de dispositions réglementaires spécifiques :

☞ statut de forêt de protection pour quelques forêts,
☞ schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme interdisant l'urbanisation à moins de 50 m des lisières des massifs de plus de 100 ha,
☞ schéma régional de cohérence écologique, trame verte

Des outils complémentaires, qui ne se substituent pas l'un à l'autre

Des services reconnus

Une étude du CREDOC estime à 92,5 millions le nombre de visites dans les forêts d'Ile-de-France (67 millions en 1968)

Si chaque français a en moyenne à sa disposition 700 m^2 de forêt publique, ce ratio tombe à 77 m^2 en Ile-de-France.

Des services reconnus

les forêts constituent 87 % des surfaces Natura 2000 en Ile-de-France.

La forêt de Fontainebleau abrite, en terme d'espèces, plus de 5 700 insectes, 55 mammifères, 260 oiseaux, 23 reptiles et amphibiens, 1350 plantes vasculaires, 460 mousses, 2 700 champignons, 675 lichens et 500 algues.

Des services reconnus

La fonction de production est en soi une dimension de l'histoire de ces forêts, qui façonne leurs structures et leurs paysages actuels.

Comme pour les fonctions sociales et environnementales, c'est une problématique résolument contemporaine du territoire (ex : construction de 70000 logements par an en Ile-de-France).

Des services reconnus

Les différentes perceptions de la forêt :

☞ En vert, les principales visions de la forêt par les franciliens (enquête CREDOC -ONF, 1999)

☞ En rouge, les différentes conceptions de la forêt qui semblent être rejetés

Forêt laissée en libre évolution

- espace sauvage
- espace sain
- espace aménagé

Forêt façon parc urbain

Forêt de « l'agronome »

Une gestion particulière

Des conflits opposant administration forestière et population locale depuis un siècle et demi, depuis la naissance du tourisme en forêt.

Des crises récentes ayant conduit localement à des moratoires sur les coupes et des révisions anticipées d'aménagement.

Quelle gestion de la forêt ?

La forêt axonaise offre de multiples exemples de gestion et de valorisation, parfois très éloignés. Par endroits à l'image du massif de Saint-Gobain, la forêt apparaît comme en danger, avec une surexploitation dénoncée depuis des années. Les solutions pourraient venir des pratiques de la Thiérache ,qui cherche à valoriser la qualité des exploitations.

Touche pas à ma forêt !

Un juge de paix pour nos forêts

Environnement Le nouveau médiateur devra concilier les attentes des promeneurs avec les exigences des exploitants

L'Office national des forêts (ONF) vient de créer un poste de médiateur en Île-de-France. Confié à Sylvain Ducroux et basé à Fontainebleau, ce poste a un objectif: apaiser les tensions entre l'ONF, les exploitants sylvicoles et les promeneurs. Ces derniers, souvent des amoureux de la forêt, ne comprennent pas pourquoi des arbres sont (parfois) sacrifiés par des coupes à blanc, laissant place à un paysage de guerre. Interprétées comme un massacre, ces coupes intempestives, par exemple en forêt de Montmorency, ont suscité un tollé et ont conduit à instituer la nomination du médiateur. Obéissant pourtant aux règles de la sylviculture, ces abattages ont mis au pied du mur l'ONF.

« *En tenant compte de cette nouvelle sensibilité du public, nous nous sommes demandé comment mieux faire comprendre notre démarche: la forêt de Montmorency accueille quatre millions de visiteurs par an* », souligne Pascal Viné, DG de l'ONF. Douze comités de gestion (onze dans l'Ouest parisien, un à Fontainebleau) réunissant associations de défense de la forêt, exploitants et élus ont déjà vu le jour. Mais l'ONF a voulu aller plus vite et plus loin avec ce médiateur. Il pourra expliquer que l'entretien d'un massif forestier se gère sur vingt ans (2004-2023 pour la forêt de Montmorency) d'après un document d'aménagement – une feuille de route pour les coupes, les plantations, l'entretien (le chêne sessile est abattu à 220 ans).

Les « coupes à blanc » dans le collimateur

La forêt est un organisme vivant. Comme un fruit qui doit être cueilli au bon moment, un arbre doit être abattu à maturité pour obtenir un bois de qualité. Une coupe précoce ou tardive dégrade cette qualité. Et si l'Île-de-France dispose d'une si belle forêt, elle le doit à l'héritage d'une sylviculture élaborée par les moines au Moyen Âge, codifiée sous Colbert et affinée aux XVIIIe et XIXe siècles. Ces deux prochaines années, le médiateur fera donc le tour des comités de gestion afin de vérifier que méthodes et procédures sont respectées, que le dialogue est bien instauré entre professionnels, associations et fonctionnaires de l'ONF. « *Le médiateur apportera une solution à chaque difficulté, il en fera une synthèse. Nous en déduirons une charte des bonnes pratiques* », précise Pascal Viné. Cette médiation n'exclut pas une réflexion sur les pratiques actuelles d'information du public, d'organisation de rencontres sur le terrain, et de coupes plus « paysagères ».

Le médiateur devra toutefois faire preuve de persuasion. « *Nous n'attendons rien de lui s'il ne fait que reformuler ou habiller des pratiques discutables* », prévient Anny Poursinoff, députée (EELV) des Yvelines. Elle préconise des « *méthodes moins destructives* » que ces coupes à blanc qui relèvent d'une exploitation industrielle de la forêt à l'aide de gros engins, apparue vers 2005. La forêt doit-elle être rentable ? « *Notre combat, c'est de faire arrêter cette industrialisation incompatible avec la multifonctionnalité de la forêt: biodiversité, accueil des grands animaux (cervidés), activités sociales, promenade, chasse, sport* », explique, de son côté, Philippe Saint-Martin, conseiller municipal (SE) de Saint-Léger-en-Yvelines.

Le dialogue avec le médiateur devra, selon lui, étudier les moyens de revenir à des méthodes douces: coupes plus réduites, maintien de parcelles en futaies irrégulières, abattage des arbres plus tardif, grands animaux qui prélèvent en forêt. Pour sa part, Anny Poursinoff ne croit pas

F. Achdou/Urba Images Server

Guerre de tranchées dans les forêts franciliennes

L'ONF vient de nommer un médiateur pour

Environnement • "Sauvons les arbres" veut faire évoluer le mode de gestion de l'ONF

Quelles coupes pour la forêt ?

L'ONF mène actuellement deux études

Quel avenir pour les forêts domaniales d'Ile-de-France ?

Office National des Forêts

Une gestion particulière

Le fond des conflits n'a guère évolué depuis plus d'un siècle et demi : de fortes attentes en matière de non altération des paysages, tant de la part des usagers que des riverains.

La forêt paradigme de nature.

Une gestion jugée à l'aune de sa discrétion

Une gestion particulière

Le forestier gère un espace par nature inhabité ; des solutions techniques élaborées hors pression sociale.

En contexte périurbain, une gestion compensée, amortie par diverses mesures.

Passer d'une gestion ajustée à une gestion adaptée, en intégrant à l'amont les attentes du public ? Donner de la place aux éléments subjectifs et intangibles dans l'analyse et les choix techniques ?

Une gestion particulière

Une gestion durable qui ne se limite pas à une question de sylviculture « douce » ou « verte », mais qui doit impliquer les autres acteurs qui influent sur l'avenir des forêts : fréquentation et activités en forêt, aménagement du territoire,…

Permettre l'émergence d'un consensus et d'un projet partagé autour de la forêt.

↳ une gouvernance à améliorer

MERCI DE VOTRE ATTENTION

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Île-de-France nord-ouest
Boulevard de Constance
77300 FONTAINEBLEAU

Sylvain DUCROUX
sylvain.ducroux@onf.fr
06 23 37 18 49